

Malakoff, le - 2 DEC. 2025

**Décision n°2025 – 27 portant délégation de signature – Mme Florie LUCIANO**

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu le décret du 14 mars 2024 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 2024-55 portant nomination de la directrice du centre EPIDE de Marseille ;

Vu l'instruction n° 1443/EPIDE/DG/DSAF/SACP du 24 mars 2023 sur la refonte des procédures achats de l'EPIDE ;

Vu l'instruction des seuils achats 2024-2025 relative à la prolongation de l'expérimentation sur les seuils achats hors marchés ;

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** – Délégation permanente est donnée à Mme Florie LUCIANO, directrice du centre de Marseille, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale :

**1<sup>er</sup> en matière de gestion des volontaires à l'insertion :**

- a) la lettre de convocation des candidats au volontariat pour l'insertion ;
- b) l'ensemble des correspondances relatives au recrutement (mises en attente, différés dans l'admission, refus) ;
- c) le contrat de volontariat pour l'insertion et ses avenants (renouvellement, suspension, transfert, modification d'état civil),
- d) l'attestation de fin de contrat de volontariat pour l'insertion ;
- e) l'attestation de présence et d'hébergement ponctuel des volontaires pour l'insertion ;
- f) la convention de stage des volontaires pour l'insertion ;

- g) la décision de résiliation de contrat de volontariat pour l'insertion pendant la période de rétractation ;
- h) la décision de résiliation du contrat de volontariat pour l'insertion suite à la démission du volontaire pour l'insertion ;
- i) la décision de résiliation du contrat de volontariat pour l'insertion à l'initiative de l'EPIDE (absences injustifiées, inaptitude, situation incompatible avec les exigences du programme, non-retour après suspension) ;
- j) la décision de résiliation du contrat de volontariat pour l'insertion au motif d'insertion ;
- k) la décision de résiliation du contrat de volontariat pour l'insertion pour réorientation du volontaire pour l'insertion ;
- l) la décision de requalification des motifs de la résiliation d'un contrat de volontariat pour l'insertion ;
- m) la convention générale tripartite de formation au permis de conduire ;
- n) l'attestation de parcours citoyen ;
- o) le contrat de soutien pour les volontaires à l'insertion ;
- p) le renvoi à titre conservatoire ;
- q) l'ensemble des mesures disciplinaires mentionnées en annexe 1 de la présente délégation de signature ;
- r) la décision de retenue financière pour dégradation du matériel ;
- s) l'attribution de secours d'urgence ;
- t) la déclaration d'accident ;
- u) la décision de changement du lieu d'exécution d'un contrat de volontariat pour l'insertion ou son refus ;
- v) la décision de souscrire un nouveau contrat de volontariat pour l'insertion ou son refus.

2° en matière de gestion des agents du centre de Marseille :

- a) l'attribution de la prime individuelle ;
- b) l'octroi de congés et les autres autorisations d'absence du personnel (CP, RTT, reports) ;
- c) l'avertissement ;
- d) le blâme ;
- e) le procès-verbal d'installation ;
- f) l'ordre de mission ponctuel pour le territoire métropolitain et les notes de frais ;
- g) l'indemnisation des nuitées des séjours de cohésion et des astreintes ;
- h) la déclaration d'accident du travail.

3° divers

- a) les contrats de ville ;

- b) les conventions et accords de partenariat n'emportant pas pour l'EPIDE d'engagement financier supérieur à 5 000 euros HT ;
- c) les conventions de stage concernant des stagiaires accueillis par le centre ;
- d) les plaintes déposées au nom de l'EPIDE dans un commissariat de police ou dans une brigade de gendarmerie.
- e) les mises à disposition de personnel d'intérim dans le cadre du marché national d'hébergement.

**Art. 2** – Délégation permanente est donnée à Mme Florie LUCIANO, directrice du centre de Marseille, à l'effet de signer les éléments suivants :

- a) les commandes hors marché inférieures à 10 000 euros HT pour son centre ;
- b) les commandes sur marché jusqu'à 40 000 euros HT pour son centre.

Le visa dans le logiciel de gestion budgétaire vaut signature de la commande.

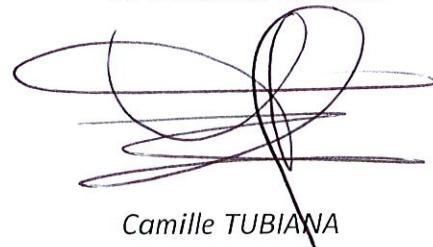
**Art. 3** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florie LUCIANO, la délégation de signature qui lui est donnée est exercée par :

- Monsieur Eric LEBRUN, Chef de service Moyens Généraux pour les matières mentionnées au tableau en annexe 2 et soumises à signature « CSMG » ;
- William BALLOT, chef du service Education et citoyenneté du centre de Marseille pour les matières mentionnées au tableau en annexe 2 et soumises à signature « CSECI » ;
- Madame Catherine BALIAN, en qualité de Cheffe de service Insertion Professionnelle et Formation pour les matières mentionnées au tableau en annexe 2 et soumises à signature « CSIPROF » ;

**Art. 4** - La décision n° 2024 - 56 portant délégation de signature est abrogée.

**Art. 5** - La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

**Art. 6** - La secrétaire générale est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

*La Directrice Générale*  
  
*Camille TUBIANA*

## Annexe 1

Tableau récapitulatif des sanctions disciplinaires, telles que définies à l'article 4 du décret n°2005-886 relatif à la discipline générale s'appliquant aux volontaires pour l'insertion et aux volontaires pour un contrat de service au sein de l'EPIDE.

| <u>Types de sanction</u>                                                  | <u>Caractéristiques</u>                                                                                                                                                                                                                                        | <u>Prononcée par</u>                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1° l'exclusion provisoire de certaines activités</b>                   | <i>Interdiction de participer à certaines activités (non constitutives de l'offre de service).</i>                                                                                                                                                             | Directeur du centre                                                                          |
| <b>2° l'interdiction temporaire d'accès aux lieux de loisirs</b>          | <i>Interdiction d'accéder aux salles et espaces accueillant les activités socio-culturelles ou sportives</i>                                                                                                                                                   | Directeur du centre                                                                          |
| <b>3° l'accomplissement de travaux d'utilité générale supplémentaires</b> | <i>Travail réalisé dans l'intérêt du centre et de ses usagers dans le respect des règles de sécurité. A distinguer des TEC et des mesures de réparation.</i>                                                                                                   | Directeur du centre                                                                          |
| <b>4° la privation de sortie</b>                                          | <i>Interdiction de sortir du centre pour participer à des activités non constitutives de l'offre de service et/ou réalisées en autonomie</i>                                                                                                                   | Directeur du centre                                                                          |
| <b>5° l'avertissement</b>                                                 | <i>Sanction formelle pour des manquements «légers» aux règles de l'établissement.</i>                                                                                                                                                                          | Directeur du centre                                                                          |
| <b>6° le blâme</b>                                                        | <i>Remontrance écrite (forme ultime de l'avertissement)</i>                                                                                                                                                                                                    | Directeur du centre                                                                          |
| <b>7° l'exclusion temporaire du centre</b>                                | <i>Période durant laquelle le volontaire est exclu du centre et de l'ensemble des activités liées à l'offre de service. Prononcée par semaine entière (jusqu'à 2 semaines maximum par sanction sans cumuler plus de 4 semaines sur l'ensemble du parcours)</i> | Directeur du centre sur délégation du directeur général après avis du conseil de discipline. |
| <b>8° la cessation anticipée du volontariat pour l'insertion</b>          | <i>Exclusion définitive du centre. Le volontaire perd son statut et les prestations qui y sont liées.</i>                                                                                                                                                      | Directeur général sur proposition du directeur du centre après avis du conseil de discipline |

## Annexe 2

| Dossier                                                   | Détail                      | Signature |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------|
| Bon de commande                                           |                             | CSMG      |
| Debrief des préadmissions                                 |                             |           |
| Contrat Vi                                                |                             | CSMG      |
|                                                           | renouvellement              | CSMG      |
| Avenants contrats VI                                      | suspension                  | CSMG      |
|                                                           | transfert                   | CSMG      |
|                                                           | modification état civil     | CSMG      |
| Attestation de fin de contrat de vi pour l'insertion      |                             | CSMG      |
| Attestation de présence de vi pour l'insertion            |                             | CSMG      |
| Convention de stage vi                                    |                             | CSIPROF   |
| Résiliation de contrat pendant la période de rétractation |                             | CSMG      |
| Résiliation de contrat de vi suite à une démission        |                             | CSMG      |
|                                                           | ASM                         | CSMG      |
| Résiliation de contrat de vi initiative de l'EPIDE        | Inaptitude                  | CSMG      |
|                                                           | Non retour après suspension | CSMG      |
| Résiliation de contrat pour sortie                        | Positive, Dynamique         | CSMG      |
|                                                           | Réorientation               | CSMG      |
| Requalification des motifs de résiliation                 |                             | CSMG      |
| Convention générale de formation permis de conduire       |                             | CSMG      |
|                                                           |                             |           |
| Attestation PCE                                           |                             | CSECI     |
| Attestation PIX ASR                                       |                             | CSIPROF   |
| Contrat de soutien                                        |                             | CSECI     |
| Renvoi à titre conservatoire                              |                             | CSECI     |
| Mesures disciplinaires                                    |                             | CSECI     |
| CD VI                                                     |                             | CSECI     |
| Retenue financière pour dégradation de matériel           |                             | CSMG      |
| Attribution de secours d'urgence                          |                             | CSMG      |
| Déclaration d'accident VI                                 |                             | CSMG      |
|                                                           |                             |           |
| Ordre de mission ponctuel                                 |                             | CSMG      |
| Indemnisation des nuitées/Séjour cohésion                 |                             | CSMG      |
| Déclaration AT                                            |                             | CSMG      |
|                                                           |                             |           |
| Plaintes déposées au nom de l'EPIDE                       |                             | CSMG      |
| Représentativité de l'EPIDE                               |                             | CSIPROF   |
| Courrier                                                  |                             | CSMG      |
| Levée des couleurs + mises à l'honneur                    |                             |           |
| QVT                                                       |                             | CSMG      |
| Assistante de direction                                   |                             |           |
|                                                           |                             |           |
| CLHSCT                                                    |                             | DGA       |
| Dialogue social                                           |                             | DGA       |
| Revue du personnel                                        |                             | DGA       |
| BPI                                                       |                             | DGA       |